

Commune :  
REBENACQ (463)

Numéro d'ordre du document  
d'arpentage : 294 C  
Document vérifié et numéroté le 23/03/2026  
A PTGC Pau  
Par William Huguet  
Inspecteur PTGC Béarn  
Signé

PTGC Béarn  
6 rue d'Orléans  
BP 1612

64016 PAU CEDEX  
Téléphone : 05.59.68.68.78

sdif64.ptgc.bearn@dgifp.finances.gouv.fr

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES  
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Envoyé en préfecture le 28/04/2026

Reçu en préfecture le 28/04/2026

Publié le

ID : 064-216404632-20260428-DE\_027\_2026-DE

Feuille(s) : 000 C  
Qualité du plan : Plan non régulier  
S<sup>2</sup>LOW

Echelle d'origine : 1/2500  
Echelle d'édition : 1/1000  
Date de l'édition : 23/03/2026  
Support numérique : .....

CERTIFICATION  
(Art. 25 du décret n° 55-471 du 30 avril 1955)

Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires soussignés (3)  
a été établi (1) :

- A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;
  - B - En conformité d'un piquetage : ..... effectué sur le terrain ;
  - C - D'après un plan d'arpentage ou bornage, dont copie ci-jointe, dressé  
le ..... par ..... géomètre à .....
- Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées  
au dos de la présente 6463.  
A ....., le .....

(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan rénové par voie de mise à jour). Dans la formule B, les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage.  
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien retraité du cadastre, etc...)  
(3) Précisez les noms et qualité du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avoué, représentant qualifié de l'autorité expropriant, etc...)

D'après le document d'arpentage  
dressé  
Par PHILIPPE OSANZ (2)  
Réf. :  
Le

**PARCELLE ISSUE DU DNC**

